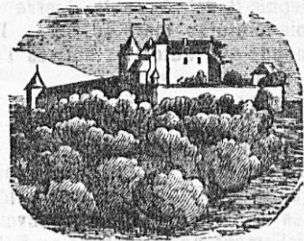




LA GRUYÈRE



ABONNEMENTS
 Suisse . . . 1 an, Fr. 5.—
 . . . 6 mois » 2 50
 Etranger . . 1 an » 9 50
 . . . 6 mois » 5 50
 payable d'avance.
 Prix du numéro : 5 cent.
 On s'abonne dans les bureaux de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant les mardi et vendredi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle.

HORAIRE : BULLE, arr. 9^h (dim. j. f. 1^h 30) 2^h 10 9^h 17. BULLE, dép. 5^h 10 (7^h 30) 11^h 55 7^h 20.

ANNONCES

District de la Gruyère : une seule insertion, 17 c. ; annonces répétées, 14 c. Canton et Suisse, 17 cent. Etranger, 20 cts. la ligne ou son espace. Annonces mortuaires, 20 c. RÉCLAMES : Suisse, 30 cent. Etranger, 40 cent. la ligne. S'adresser à Publicités, S. A. suisse de publicité. (Cercle catholique, 1er étage)

Au Grand Conseil.

(Suite.)

En séance du 20 mai, le Grand Conseil adoptait un projet de loi accordant au Conseil d'Etat le droit de fixer provisoirement les heures d'ouverture et de fermeture des maisons de commerce et la durée du travail dans les industries non soumises à la loi fédérale sur le travail dans les fabriques. Cette loi a donné lieu à un important débat.

M. Dupraz posait la question constitutionnelle et estimait la voie choisie par le gouvernement dangereuse. Ce point de vue fut partagé par M. Torche qui estimait aussi qu'il n'était guère logique, au moment où l'on tonne contre les pleins pouvoirs, d'en attribuer ainsi au gouvernement. Mais ce dernier vota néanmoins l'entrée en matière, parce que les intéressés réclamaient (II).

MM. Barras et Paul Morard estimaient également qu'un retard serait préjudiciable, bien que c'eût été au Grand Conseil à légiférer en cette matière.

Les scrupules de M. Bartsch provenaient du fait que le projet ne parle pas du cas où, après la fermeture, les employés soient encore occupés à des travaux intérieurs, et s'il vise les industries, il ne parle pas des métiers.

M. Louis Blanc craignait que la limitation du travail n'amenât une diminution de la production, crainte qui est partagée par M. Musy. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, le projet a néanmoins été voté en première lecture.

Suite de la séance du 21 mai. — Loi fiscale : M. Charles Chassot voit avec satisfaction un léger dégrèvement des contribuables modestes et une plus forte imposition de ceux qui possèdent ; mais il voudrait que la progression ne s'arrêtât pas au taux fixé par le projet pour les grosses fortunes et les gros revenus ; il désire de plus que l'exonération par enfant de plus de 18 ans soit portée à 500 francs.

M. Romain Chatton fait remarquer que si l'exonération est portée à 500 francs, le déchet pour le fisc serait trop considérable (Et l'équité, s. v. p., Réd.).

Sur une nouvelle intervention de M. Musy en faveur de son projet, l'entrée en matière a été votée à une grande majorité, l'opposition s'étant abstenue.

Séance du 22 mai. — Les articles 1 et 2, établissant le régime de l'impôt et fixant les personnes qui doivent le payer, sont adoptés.

L'article 3 prévoit que l'impôt sur les fortunes est dû par les personnes physiques qui ont leur domicile dans le canton, et ce domicile étant déterminé par les dispositions du Code civil suisse, et par les personnes domiciliées hors du canton pour les immeu-

bles qu'elles possèdent dans le canton.

La question du domicile est critiquée par M. Bartsch qui ne voit pas de bon œil que ce domicile soit fixé par le Code civil suisse.

Cette question est réservée pour les seconds débats.

Elle adopte l'article 4 qui prévoit que l'impôt est dû pour la fortune globale du contribuable. (Sans doute marchandises, mobilier, etc., également. Réd.)

Aux termes de l'art. 5, la fortune imposable est déterminée par la taxe cadastrale pour les immeubles. Cette taxe est révisée tous les quinze ans ; elle peut être majorée ou réduite jusqu'à concurrence du 20 % pour tenir compte de la différence de rendement effectif des immeubles. Pour les titres cotés en bourse, la base de l'impôt est celle des cours au premier janvier ; pour les autres créances, c'est le pair, ou leur valeur est déterminée par la commission de taxation.

Les assurances sur la vie payent l'impôt sur le chiffre de la valeur de rachat.

M. le député Jungo, appuyé par M. Remy, voudrait que les immeubles agricoles fussent imposés pour les trois quarts seulement de leur taxe cadastrale.

Touchant la question de l'imposition du sol forestier, M. Musy annonce que le gouvernement présentera cet automne un projet d'imposition des coupes de bois, imposition qui rapportera environ 150.000 francs annuellement.

L'article 5 est adopté, avec une modification proposée par M. Clément, prévoyant que la taxe cadastrale est révisée tous les quinze ans.

L'impôt (art. 6) peut être réclamé à l'usufruitier ou au propriétaire. Adopté sans modification.

La fortune des époux vivant en ménage commun est considérée, pour l'imposition, comme un tout. Cette disposition est critiquée par MM. Weck et Dupraz, qui estiment le célibataire favorisé.

Cependant, l'article est voté, avec une modification proposée par M. Clément, supprimant les mots « vivant en ménage commun ».

On adopte l'article 8, établissant que l'impôt est calculé sur l'état de la fortune au premier janvier.

L'échelle de l'impôt sur les fortunes, fixée par l'art. 9, est vivement critiquée par MM. Charles Chassot et Louis Blanc. M. Blanc rappelle que l'on cite l'exemple des cantons voisins, mais ces cantons vont être obligés également de revoir leur système fiscal et nous n'aurons plus à craindre que les grosses fortunes émigrent dans d'autres cantons.

MM. Clément et Zimmermann rappellent le principe émis par M. le Directeur des Finances qui, la puissance éco-

nomique du capital augmente au fur et à mesure que ce capital s'accroît. Il est donc équitable que la progression soit proportionnée.

En séance du vendredi, 24 mai, M. Grand développe sa motion relative à l'extension des droits populaires. M. Grand se refuse à admettre que le parti de la majorité ait enfin ouvert les yeux à la lumière et reconnu la nécessité d'introduire les réformes depuis longtemps réclamées par l'opposition.

Il est tellement imbu des idées de parti qu'il a cru, sans doute de bonne foi, que les revendications de la minorité n'étaient pas faites dans l'intérêt général, mais qu'elles étaient uniquement dirigées contre le parti au pouvoir. Les mauvaises intentions sont comme les écus, dit le proverbe ; pour les prêter aux autres, il faut les avoir soi-même.

M. Grand prétend que l'opposition s'est assagie et que les temps sont venus enfin où les revendications populaires peuvent être réalisées.

Puisque, dit-il, on demande au peuple des charges nouvelles, il est juste de lui donner des droits nouveaux.

Il propose de renvoyer la motion, ainsi que celles de M. Bartsch et de M. Paul Morard, non pas au Conseil d'Etat, mais à une commission spéciale.

Puis M. Bartsch développe la motion de la minorité ; il fait l'histoire des revendications populaires et des conquêtes démocratiques en Suisse, conquêtes où le canton de Fribourg est resté presque complètement étranger.

Il se réjouit des emprunts que les motionnaires de la minorité ont faits au programme radical ; c'est un gage de la volonté d'arriver à une solution et de la collaboration du parti de minorité.

Il eût été préférable d'aboutir à une révision complète de la constitution ; mais si la minorité s'est arrêtée à une révision partielle, c'est que le temps presse.

La minorité demande la suppression des entraves à l'exercice du droit d'initiative constitutionnelle, l'introduction de l'initiative législative, les referendum législatif et financier ; elle demande en outre que le Conseil d'Etat soit nommé par le peuple, les cantons de Fribourg et Valais étant les seuls à faire élire cette autorité par le Grand Conseil, et l'incompatibilité de membre du Conseil d'Etat avec les fonctions de député. L'orateur rappelle encore l'introduction de la proportionnelle pour les élections au Grand Conseil, espérant que cette innovation s'étendra encore au Conseil d'Etat.

Ce fut un magistral exposé de la situation, qui a fait sur le Grand Conseil une profonde impression.

Tous les orateurs qui suivirent se prononcèrent en faveur de l'extension des droits populaires.

Puis le Grand Conseil désigna la commission chargée de présenter, pour novembre 1919, un projet de révision de la constitution cantonale. Font partie de cette commission : MM. Robert Weck, Zimmermann, Dupraz, Boschung, Bœriswyl, Paul Morard, Félix Glasson, Delatena, Friolet, Bartsch Grand, Alph. Gobet, Torche, Kœlin et Oscar Genoud.

NOUVELLES SUISSES

Pour nos enfants à l'étranger. — Une circulaire du Conseil fédéral aux gouvernements cantonaux invite ceux-ci à encourager la population à donner suite à l'appel lancé par le comité de secours aux enfants de nationalité suisse à l'étranger, qui souffrent, notamment dans les empires du centre, de la pénurie du ravitaillement et qui méritent autant que les hospitalisés étrangers que l'on vise à leur aide. Les dons affluent très modestement à cette œuvre instituée par le comité de Bâle, la Croix-Rouge, la Pro Juventute, la Société suisse d'utilité publique et l'Office fédéral des secours, qui a pour but de recevoir en Suisse au moins 4000 enfants suisses pendant la durée de quelques semaines ou mois, au cours de l'été 1919.

Les auteurs de l'œuvre ne désirent non seulement des dons en espèces, mais aussi et surtout des places convenables dans les familles honorables, où les enfants seraient bien nourris et bien soignés, contre une rétribution raisonnable.

La misère est grande surtout dans les empires centraux et le Conseil fédéral insiste sur la nécessité de les aider. La population suisse qui a tant fait pour les enfants étrangers doit aussi montrer ses sentiments humanitaires envers ses jeunes compatriotes. Les inscriptions pour la réception des jeunes malheureux et les dons seront reçus à Bâle, chèque postal V/3280, Croix-Rouge Berne, chèque postal III/877, l'Office fédéral des secours de Berne, chèque postal III/520.

Une nouvelle convention. — On mande de Berne aux *Basler Nachrichten* : On apprend que la nouvelle convention économique germano-suisse sera conclue ces prochains jours.

Depuis deux semaines environ, les exportations de Suisse en Allemagne sont presque complètement suspendues. On peut s'attendre à ce que la nouvelle convention soit communiquée au public, dès sa conclusion, comme ce fut le cas pour la dernière convention franco-suisse.

Hindenburg en Suisse ? — La *Gazette de la Bourse* annonce que le général feld-maréchal Hindenburg a l'intention de faire un séjour d'une certaine durée en Suisse, n'ayant eu

depuis le début de la guerre qu'une fois quatorze jours de repos. Il a demandé aux autorités suisses l'autorisation nécessaire.

(Indésirable, s. v. p.)

Pas de soldats américains. — Le Département politique communique que la division militaire de la légation des Etats-Unis lui a fait savoir officiellement que le voyage en Suisse de soldats américains ne pouvait être autorisé.

Tragique méprise. — Dans la nuit de samedi à dimanche, près de Trübach, le caporal Gschwiler, de la police de l'armée, a été tué d'un coup de feu et le garde-frontière Meule a reçu une balle dans la cuisse. Les deux victimes se trouvaient aux aguets, lorsqu'un soldat du nom de Moser, du corps de volontaires, qui les prit pour des contrebandiers, tira sur eux, sans avoir fait, semble-t-il, les commotions d'usage. Moser a été arrêté.

Finances fédérales. — Le Conseil fédéral a approuvé dans sa séance de vendredi le douzième rapport de neutralité du Département des finances et douanes. Il ressort de ce rapport qu'à fin avril 1919 la somme totale de l'emprunt, après paiement du capital amorti, s'élève encore à 1,013,700,000 francs. Le montant total de la dette consolidée et de la dette flottante s'élevait fin avril à la somme de 1 milliard 581,700,000 francs.

Les frais de mobilisation s'élèvent à 1,174,000,000 de francs. 184 millions ont été dépensés par la Confédération pour sa part à la distribution de vivres à prix réduits aux classes peu aisées de la population.

Bâle. — Le crime légalisé. — Après une longue discussion, le Grand Conseil bâlois a adopté jeudi soir, à l'appel nominal, par 55 voix contre 50, une proposition Welth, socialiste, autorisant l'avortement jusqu'au troisième mois, à condition que les deux époux soient consentants ou, dans les unions illégitimes, avec le consentement de la femme et à condition que l'avortement soit fait par un médecin diplômé. Les socialistes ont voté en bloc pour la proposition, ainsi que 2 radicaux-démocrates. Toutes les autres fractions ont voté contre.

Vaud. — M. Wilson, bourgeois de Lausanne. — La municipalité de Lausanne a fait remettre au vice-consul des Etats-Unis, à Lausanne, pour être transmis à M. Wilson, l'acte de la bourgeoisie d'honneur que le Conseil communal a conféré au président. M. Wilson, déjà informé par l'inter-

médiaire du vice-consul, a remercié la Municipalité par une lettre très sympathique.

A L'ÉTRANGER

Le traité de paix.

Signer ou rompre ?

Le moment approche.

Les journaux français sont unanimes à approuver la netteté et la juste précision de la réponse de M. Clémenceau à la note Brockdorff relative aux questions économiques, laquelle laisse entrevoir la volonté arrêtée de l'Entente d'obtenir toutes les réparations désirables.

Ils interprètent le prompt retour de Brockdorff comme signifiant le retour à la sagesse du gouvernement allemand.

Le *Journal* voit dans la participation de Scheidemann, Erzberger, Bernsdorff et Dernburg que le moment est arrivé de signer ou de rompre. Il est notoire que Brockdorff et Bernsdorff sont partisans de la conciliation et probablement aussi Dernburg. Logiquement, le retour rapide de Brockdorff devrait être considéré comme l'indice que son point de vue n'a pas été mis en échec.

Les Alliés et l'Allemagne.

La note des Alliés remise dans la matinée de dimanche, sur le bassin de la Sarre, traite de divers points envisagés dans la note allemande, c'est-à-dire, outre la cession à la France du bassin de la Sarre, la cession à la Belgique du Moresnet prussien et des arrondissements d'Espen et de Malmédy.

Les Alliés montrent que les décisions qu'ils ont prises à cet égard correspondent aux principes de Wilson.

La note allemande remise dans la matinée persiste à soutenir que la seule responsabilité incombant à l'Allemagne est celle de la violation de la neutralité de la Belgique, et qu'elle est prête à en réparer les conséquences. Quant à la guerre, toutes les puissances, et non pas seulement l'Allemagne, en sont responsables, de même que les dommages matériels ne sont pas l'œuvre de ses seules armées, mais aussi des armées alliées.

Un incident à Spa.

Le président de la sous-commission allemande pour les prisonniers de guerre à Spa, le général Vogel, a dû quitter son poste; il avait prononcé un discours que le maréchal Foch a jugé offensant pour les Alliés.

Un tonnerre d'explosions en Belgique.

Un grand dépôt de munitions situé Bailleul et Steenwerk, s'étendant sur plusieurs kilomètres, a sauté vendredi après midi.

Les explosions, souvent formidables, se sont succédées pendant plusieurs heures. On croit qu'il y a plusieurs victimes parmi les travailleurs chinois. Les explosions continuent.

Les nouvelles explosions de dépôts de munitions se sont produites à midi, à Quatrecht, causant la panique. La circulation des trains est interrompue sur la ligne Gand-Bruxelles.

Petrograd à feu et à sang.

On mande d'Helingsfors au *Daily Mail* en date du 22 mai que de grands incendies sont aperçus de Petrograd. De fortes explosions se sont produites.

On croit que les bolchévistes font sauter les dépôts de munitions et que les ouvriers récemment armés par les bolchévistes se retournent contre eux.

Une bataille acharnée se poursuit dans les rues.

Accident de chemin de fer.

Une locomotive, manœuvrant, a tamponné un wagon du train 417 venant de Paris, près de la gare Persan-Beaumont, sur le réseau du Nord. Il y a plusieurs tués et blessés.

Se'lon l'*Echo de Paris*, il y aurait 12 tués et 20 blessés.

Le Stromboli en action.

Jeudi, à 7 h. du soir, une violente éruption a commencé au Stromboli. Après une formidable explosion, des torrents de lave ont coulé dans plusieurs directions. On déplore plusieurs victimes.

L'éruption du Stromboli continue avec violence, mais le nombre des victimes se réduit heureusement à trois morts et à quinze blessés.

L'île de Stromboli fait partie de l'archipel des îles Eoliennes ou îles Lipari, un groupe de huit îles principales qui se trouvent au nord de Messine et de la Sicile. L'île de Stromboli est une des plus petites, mais elle est la plus célèbre à cause de son volcan qui, depuis un temps immémorial, n'a pas cessé d'être en activité. On considérerait même autrefois ce volcan comme le phare naturel de la mer Tyrrhénienne. Durant la nuit, en effet, on voit presque toujours le Stromboli pendant la traversée de Naples au détroit de Messine. Le reflet rougeâtre du feu intérieur illumine toujours le faite de la montagne. Le volcan et son cratère se trouvent à 926 mètres au-dessus de la mer. Les habitants de l'île, au nombre de deux mille, sont

répartis en trois villages. Le pied et les flancs du volcan jusqu'à mi hauteur, sont plantés de vignes et d'oliviers. Les deux tiers de l'île sont cultivables. Le vin de Stromboli est excellent, mais très alcoolisé.

CANTON DE FRIBOURG

Politique cantonale. — Dans la réponse du parti conservateur relative à la représentation de la minorité au Conseil d'Etat, M. Eugène Grand, président du groupe, a posé le principe de l'acceptation de notre ou de nos candidats. Nous aurions pu répondre toute offre qui n'emportât pas le libre choix de nos candidats; mais le parti radical a voulu, une fois de plus, faire preuve de bonne volonté et manifester son désir de travailler au bien du pays.

Dans une assemblée tenue vendredi dernier au Cercle littéraire et de Commerce, à Fribourg, à laquelle assistaient MM. Caillet et Lischi, conseillers nationaux, les délégués cantonaux du parti libéral-radical ont choisi, comme candidats au Conseil d'Etat, MM. Victor Buchs, à Ste Appoline, et Emile Gross, avocat et député, à Fribourg.

Tragique accident. — Samedi matin, vers 7 h. 40, un drame poignant s'est déroulé, avec la rapidité de l'éclair, devant le Temple réformé, à Fribourg.

La voiture de tramway de la ligne de Beauregard descendait à l'allure normale et allait passer devant le Temple, quand un motocycliste venant de la direction des Grand-Places, en longeant la maison Glasson, voulut passer devant la voiture. Il n'y réussit pas. A l'instant où la motocyclette se trouvait engagée d'une longueur de roue sur la voie du tramway, elle fut tamponnée par la voiture. On vit le motocycliste se renverser en arrière et s'abattre violemment sur le pavé de la rue, la face contre terre. Le tramway avait stoppé instantanément. La motocyclette, tordue, gisait devant la voiture et une jambe du motocycliste se trouvait prise sous le chasse-corps.

Parmi les témoins de l'accident se trouvait M. l'abbé Bovet, professeur de musique, qui fut le premier à s'approcher auprès du malheureux motocycliste et, avec l'aide d'autres personnes, le releva et le transporta sur le trottoir du Temple. Le blessé saignait abondamment de la tête. Il était insensible. Au bout de quelques secondes, il donna un signe fugitif de connaissance et M. l'abbé Bovet en pro-

FEUILLETON DE « LA GRUYÈRE »

La Faute du Père

PAR M. MARYAN

Lia s'assit d'abord dans un coin un peu sombre, et, ayant ôté son chapeau, elle appuya la tête contre la muraille blanche à la chaux. Ses yeux étaient à demi fermés, et sa respiration pénible et inégale témoignait du malaise qu'elle éprouvait. Maxime, qui se tenait à l'écart, la regardait avec inquiétude, et son père, bien que ne la quittant pas des yeux, gardait le silence, comprenant que ses nerfs ébranlés avaient surtout besoin de repos. Mais un cri perçant la fit tressaillir. Un des enfants de l'hôtesse, une jolie fille dont les cheveux blonds et emmêlés formaient avec son teint bruni et ses yeux noirs le plus piquant contraste, venait de tomber rudement sur le sol et appelait en pleurant sa mère, qui vaquait à quelques soins domestiques à l'étage supérieur.

Ce petit accident arracha Lia à elle-même; elle oublia la souffrance nerveuse qu'elle ressentait pour courir à l'enfant, que Maxime avait déjà relevée, et dont les larmes se séchèrent, moitié de surprise, moitié de

peur, en se trouvant assise sur les genoux de cette jeune et jolie dame, qui caressait doucement ses cheveux et lui demandait du ton le plus tendre si elle s'était bien fait mal. L'autre dame, qui tenait son bébé endormi, fit un signe à sa servante, et celle-ci apporta un flacon d'arnica. Lia versa la liqueur bienfaisante sur son petit mouchoir de batiste, qu'elle tint serré contre le front de l'enfant, un peu meurtri de la chute. Mais celle-ci, qui n'avait pas eu grand mal, s'ennuya bientôt de l'immobilité qu'on lui faisait garder; elle repoussa de sa petite main la compresse appliquée sur son front et, se glissant des genoux de la jeune fille, courut rejoindre ses frères.

« Décidément, ce n'est pas grave, » dit Lia, tordant son mouchoir mouillé. Elle souriait franchement. L'espèce de commotion qu'elle avait ressentie avait disparu, car, entendant de nouveaux coups de tonnerre, elle s'avança jusqu'à la porte ouverte et tint son regard attaché sur la vallée, tout à l'heure riante et ensoleillée.

Que tout avait changé! De sombres vapeurs flottaient autour des monts, dont les sommets étaient voilés par des nuages noirs et bas. Le glacier était enseveli sous un épais brouillard, déchiré de temps à autre par de rapides éclairs. Un vent brûlant soufflait maintenant sans cesse, tantôt semblant s'éloigner, tantôt éclatant avec fracas dans les gorges voisines. Il était impossible de ne

pas ressentir une impression mêlée d'admiration et de crainte. Ces mille voix de l'orage, dont la force était décuplée par les échos des alentours, avaient quelque chose de solennel et d'effrayant à la fois; c'était beau, c'était grandiose et c'était terrible.

Les deux femmes qui s'étaient réfugiées à l'autre bout de la chambre se signaient et fermaient les yeux. Maxime gardait le silence; le banquier lui-même, saisi d'une impression involontaire, ne songeait pas à s'arracher à ce spectacle. Mais un soupir de soulagement leur échappa à tous deux lorsqu'une pluie abondante, venant à tomber, mêla son clapotement au bruit du gavage, et fit sortir de la terre déséchée cette sorte d'odeur humide qui a sur nos nerfs un mystérieux et salutaire pouvoir. Les roulements du tonnerre s'adoucirent et s'éloignèrent, le brouillard devint intense, ou plutôt la pluie noya le paysage.

« L'orage s'apaise, dit le guide qui, lui aussi, s'était réfugié dans la salle commune. Mais on ne peut pas encore songer à partir, il faut que cette pluie diminue de violence, elle aveuglerait les chevaux. »

— Ainsi, nous sommes confinés dans cette auberge pour un certain temps? dit le banquier, cherchant dans sa poche quelque journal oublié.

Maxime, qui devina son désir, se hâta de lui offrir une feuille parisienne, que lui-même n'aurait pas songé à lire en ce mo-

ment, — oh non! il était trop heureux! Cependant l'air s'était sensiblement rafraîchi, et l'hôte jeta un fagot dans la vaste cheminée. Ce fut un plaisir réel de voir cette flambée joyeuse et brillante. Lia s'amusa à l'attiser, puis elle fit le tour de la salle, causant avec l'hôtesse, l'interrogeant avec intérêt sur le genre de vie des montagnards, et partageant entre les enfants les petites pièces blanches que contenait son portemonnaie. Maxime, craignant d'être indiscret, écoutait plus qu'il ne parlait; d'ailleurs, il s'absorbait dans la contemplation de ce visage si pur et surtout de ce regard mobile, tantôt rieur, tantôt profond, qui s'imprégnait de gaieté et de tendresse en se reposant sur les marmots barbouillés de l'auberge, et d'enthousiasme en errant sur la vallée, plus verte que jamais, avec ses bouquets de bois émergeant du brouillard.

M. Haags tira tout à coup sa montre, puis regarda le temps. La pluie tombait avec la même violence.

« Nous ne serons pas de retour à Luchon à l'heure habituelle du dîner, dit-il, secouant la tête. Pourrions-nous dîner ici? » L'hôtesse ouvrit de grands yeux. Les provisions dont elle disposait étaient aussi variées que mal choisies, et Lia, qui avait pour inspecter son garde-manger, revint en riant vers son père et Maxime, qui s'étaient rapprochés du feu.

(4 suites)

GRUYÈRE
Cours d'apiculture. — personnes qui se sont faites i pour le cours d'apiculture don as auspices de la Fédération ale, sont informées que le dit ara lieu à Bulle, dans la grand de l'hôtel du Cheval Blanc, les 27 mai et mardi 3 juin dès 9 da matin.

Les conférenciers seront MM Colliard et Söki. Tou notions générales de l'apicultur ont traitées. Un programme de sera adressé à tous les partici

Navaillement comm
Distribution des cartes de j Vendredi 28 mai, les lettres A Samedi 30 » » C Samedi 31 » » E

Services funèbre sole
Un groupe de sociétés loca célébrer dimanche prochain, la suite après la messe de 10 un service funèbre solennel en leur de leurs membres décédés l'épidémie.

Les sociétés locales qui dési joindre à cette manifestati

A VENDRE
une truie
portante de dix semaines.
S'adresser à M. Felder, rue de Vevey, Bulle.

Quenelles de veau
Quenelles de volailles
Conserves de viandes
Fruits secs
Pruneaux - Abricots
Pommes - Poires
Châtaignes - Cerises

Magasin
M. LOUIS TREYVAUD
BULLE
Téléphone 96.

Chevaux de boucherie
sont achetés par
Cabally SA
Boucherie
Chevaline
Chenevix de Borgu N°55
Layrard

Planis prix. Pa e ment comptant.
En cas d'urgence, arrivées immé
date. Tél. Boucherie 40.98, Do
40.97.

D' GOUMAZ
a repris
ses consultations.

illages. Le pied et
an jusqu'à mi-han-
de vignes et d'olivi-
ers de l'île sont cul-
de Stromboli est
alcoolisés.

FRIBOURG

antonale. — Dans
i conservateur rela-
ation de la minorité
M. Eugène Grand,
pa, a posé le prin-
on de notre ou de
s surions pu respon-
n'emportât pas le
candidats; mais le
alu, une fois de plus,
une volonté et ma-
de travailler au bien

blée tenue vendredi
littéraire et de Com-
g, à laquelle assist-
et Liechti, conseil-
délégués cantonaux
radical ont choisi,
au Conseil d'Etat,
s, à Ste Appoline, et
cat et député, à Fri-

accident. — Sa-
7 h. 40, un drame
oulé, avec la rapi-
avant le Temple ré-

ramway de la ligne
descendait à l'allure
it passer devant le
motoscycliste venant
Grand'Places, en
son Glasson, voulut
voiture. Il n'y réussit
à la motocyclette se
d'une longueur de
u tramway, elle fut
voiture. On vit le
renverser en arrière
mmet sur le pavé
contre terre. Le
oppé instantanément.
ordue, gisait devant
jambes du motocy-
prise sous le chas-

ias de l'accident se
at Bovet, professeur
at le premier à s'em-
malheureux moto-
l'aide d'autres per-
et le transporta sur
mple. Le blessé en-
ent de la tête. Il était
de quelques secon-
signe fugitif de con-
abbé Bovet en pro-

était trop heureux !
s'était sensiblement ra-
jeta un fugot dans la
e fut un plaisir réel de
joyeux et brillante. Lia
puis elle fit le tour de la
Phétesse, l'interrogant
genre de vie des mont-
entre les enfants les
ches que contenait son
kime, craignant d'être in-
us qu'il ne parlait; d'ail-
dans la contemplation
et surtout de ce regard
ur, tantôt profond, qui
été et de tendresse en
marmots barbouillés de
ousiasme en errant sur
e que jamais, avec ses
mergeant du brouillard.
ut à coup sa montre, puis
La pluie tombait avec la

pas de retour à Luchon
du diner, dit-il, succombant
vous diner ici ? »
de grands yeux. Les pro-
posait étaient aussi peu
hoisies, et Lia, qui la sui-
son garde-manger, revint
père et Maxime, qui s'é-
du feu.

(A suivre)

la pour lui suggérer les actes que la
gravité évidente de son état recom-
mandait. M. le docteur Boman, aussitôt
appelé, fit quérir une civière et
transporta le blessé à l'hôpital des
Bourgeois. Dans l'intervalle, on avait
établi son identité: le malheureux
était M. Joseph Fontana, électricien,
marchand de cycles, un homme jouis-
sant de l'estime générale.
A l'hôpital, M. le docteur Boman a
constaté que M. Fontana a une frac-
ture profonde de la base du crâne,
qui laisse peu d'espoir de le sauver. Il
est âgé de 51 ans. Mme Fontana, pré-
sente, est accourue tout éplorée au
chevet de son mari.
— M. Fontana a succombé à sa
blessure. Il avait le crâne fracturé à la
base. C'est le chasso-corps de la voi-
ture du tramway qui a écrasé la tête
du malheureux.

GRUYÈRE

Cours d'apiculture. — Les
personnes qui se sont faites inscrire
pour le cours d'apiculture donné sous
les auspices de la Fédération canton-
nale, sont informées que le dit cours
aura lieu à Bulle, dans la grande salle
de l'hôtel du Cheval Blanc, les mardi
27 mai et mardi 3 juin dès 9 heures
du matin.
Les conférenciers seront MM. Fo-
netier, Colliard et Stockli. Toutes les
questions générales de l'apiculture y se-
ront traitées. Un programme du cours
sera adressé à tous les participants.

Ravitaillement communal.
Distribution des cartes de juin.
Vendredi 28 mai, les lettres A à F;
Samedi 30 » » G à O;
Dimanche 31 » » P à Z.

Services funèbres solennels.
Un groupe de sociétés locales fera
celebrer dimanche prochain, 1^{er} juin,
à huit heures après la messe de 10 h. 1/2,
des services funèbres solennels en l'hon-
neur de leurs membres décédés durant
l'épidémie.
Les sociétés locales qui désireraient
se joindre à cette manifestation sont

priées de se renseigner et de s'inscrire
d'ici à jeudi soir, 29 crt., auprès de M.
Ed. Glasson, vice-président de la Cho-
rale. (Communiqué.)

Concert. — Les occasions d'en-
tendre de bonne musique sont rares.
Aussi le public est-il heureux d'ap-
prendre qu'il peut jouir de ce plaisir.
Celui-ci lui sera procuré, en cas de
beau temps, par les Sociétés philhar-
moniques de la Ville qui donneront un
concert public sur la promenade, jeudi,
jour de l'Ascension. Les applaudisse-
ments ne manqueront pas aux musi-
ciens et chanteurs qui se dévouent
ainsi pour l'agrément du public.

La température. — On se de-
mande pour quoi, en dépit de la longue
série de beaux jours, la température
reste froide pendant la nuit, et même
dans la soirée déjà. Il n'y a là cepen-
dant rien d'étonnant pour qui a fait
quelques excursions sur les montagnes
environnantes, où l'on dut constater
que d'énormes quantités de neiges sont
encore accumulées. Il est évident que
le voisinage de cette neige n'est pas
pour nous procurer un relèvement de
la température nocturne.

La bise, cette mangeuse d'herbe,
comme l'appellent nos paysans, soufflé
presque continuellement, bien que peu
violente, et contribue pour beaucoup
au dessèchement de la terre. La végé-
tation n'avance guère.

Dans certains pâturages particulièrement
bien situés, l'herbe est encore
assez abondante; il n'en est malheu-
reusement pas partout ainsi.

Mais patience, tout vient à point
pour qui sait attendre. La pluie bien-
faisante finira bien par venir rafraîchir,
féconder et régénérer la terre et don-
ner un vigoureux essor à une luxu-
riante végétation.

Notre faune.

L'Hybride du Grand Coq.
Lorsque j'ai donné les descriptions
relatives aux grands coqs, j'ai touché
deux mots des hybrides, c'est-à-dire
des oiseaux naissant de deux sujets
d'espèce ou sous-espèce différente.

Comme cet oiseau est très rare —
je ne connais dans les collections sui-
sées que deux spécimens — et que l'é-
tude ne pouvait s'en faire qu'à vue,
derrière une vitrine de Musée il est
de toute évidence que la description
en a été très rudimentaire. Cette la-
cune est comblée et le Musée Tissot
possédera ce spécimen qui fait défaut
dans presque toutes les collections
suisse d'histoire naturelle. Nos chas-
seurs, même les plus réputés tireurs
de grands coqs, ne connaissent point
l'oiseau dont je parle.

La grosseur est celle de la femelle
du grand coq « Tétraz ». Son aspect
extérieur est très rond, dodu, ses ailes
très noires et les plumes sont celles
du mâle du Tétraz à queue fourchée.
L'intérieur des ailes est blanc. Leur
dimension d'un tiers plus grande. Le
poitrail et le dos, depuis la tête jus-
qu'à la queue, sont d'un beau violet.
C'est surtout ce qui frappe le plus. La
tête noire, violette. Le bec, de la forme
de celui du petit coq, est grand comme
celui de la femelle du grand Tétraz.
La queue a voulu prendre la forme de
celle du mâle des deux sortes. D'a-
bord, les plumes sont très noires et
leur longueur est de deux tiers de celle
du grand coq. Les extérieures s'inflé-
chissent légèrement en dehors, mais
donnent bien l'aspect caractéristique
du Tétraz à queue fourchée. Le poids
de l'oiseau est de 2 kg. 500, alors que
le poids du grand coq va jusqu'à 7 kg.
tandis que le petit coq pèse 1 kg. 500.
Son genre de vie est totalement in-
connu. Il habite les mêmes régions
que les autres coqs.

F. GREMION.

LA VIE ÉCONOMIQUE

La cherté de la vie.
Dans les *Basler Nachrichten*, le
professeur Steiger confirme de bonne
source les données que la *Gazette* a
publiées récemment sur les stocks
énormes de diverses marchandises ac-
cumulées en Suisse et se plaint que
l'on ne fasse pour ainsi dire rien pour
amener la baisse. En France, dès le
débat de mars, le gouvernement a ré-

duit de 40 % le prix des denrées mo-
nopolisées, et cette mesure a provo-
qué aussitôt une baisse générale sur
toutes les denrées alimentaires.

Chez nous, au contraire, la vie tend
plutôt à renchérir pour divers articles
et l'on peut se demander si ce renché-
rissement n'est pas voulu.

« On espère dans toute la Suisse,
ajoute le professeur Steiger, que le
Conseil fédéral prendra soin des me-
sures énergiques pour réduire le prix
d'un certain nombre de marchandises.
On demande qu'il mette à contribu-
tion les énormes stocks de laine, de
coton, de chaussures, de confections
qui sont la propriété de la Confédéra-
tion ou qui sont soumis à son contrôle,
afin de créer des prix plus abordables.
Les commerçants en denrées alimen-
taires et coloniales, les fabricants de
chaussures et de vêtements ont réalisé
pendant la guerre des bénéfices si
énormes que, dans l'intérêt de l'assai-
nissement de la situation générale, ils
peuvent apporter d'ores et déjà une
perte qui n'est du reste plus évi-
table. »

Emodella
le purgatif par excellence.
En vente dans les pharmacies
GABA S.A. - BALE

Neige
Turgol
MARQUE GABA
Pour les soins du visage

A VENDRE
une truie
portante de dix semaines.
S'adresser à M. Felder, rue
de Vevey, Bulle.

Quenelles de veau
Quenelles de volailles
Conserves de viandes
Fruits secs
Pruneaux - Abricots
Pommes - Poires
Châtaignes - Cerises

Magasin
Louis TREYVAUD
BULLE
Téléphone 96.

Chevaux de boucherie
sont achetés par
Caballus SA
Boucherie
Chevaline
Chemin de Boulay N°35
Layrannaz

D' GOUIMAZ
a repris
ses consultations.

Eau-de-vie de marc
pure (pommes et poires) 1^{re} qua-
lité. Envoi depuis 5 l. à Fr. 4.50
le l. contre rembour. Prix spé-
ciaux par quant. supérieures.
W. Riegger & Co.,
distillerie, Aarau.

Epicerie de la place
cherche
jeune fille
robuste et de toute confiance.
Faire offres à Case postale
19909, Bulle.

Cours d'apiculture.
Les personnes qui se sont faites
inscrire pour le cours d'apiculture
donné sous les auspices de la Fé-
dération cantonale, sont informées
que le dit cours aura lieu à
Bulle, dans la grande salle
de l'hôtel du Cheval Blanc,
les mardi 27 mai et mardi
3 juin, dès 9 h. du matin.

ON DEMANDE
une personne
d'un certain âge et de confiance
pour faire le ménage et soigner
un homme âgé.
S'adresser à Publicitas S. A.,
Bulle, sous P 1210 B.

Chapeaux de paille
pour hommes et enfants,
à 1 franc pièce
à la Chapellerie Tobie BEC.

A vendre
pores pour la montagne.
S'adresser à Publicitas S. A.,
Bulle.

Essaims d'abeilles
sont achetés
aux meilleurs prix.
Offres à F. Stockli, Prés.
Société d'apic. de la Gruyère,
Bulle.

On cherche à Bulle ou aux
environs
un appartement
de 2 à 3 chambres, pr 2 personnes.
S'adresser à Publicitas S.
A., Bulle, sous P 1204 B.

Mises de fleuries.
Les soussignés exposeront en
mises publiques le lundi 2 juin,
dès 10 h. du jour, les fleuries en
foin et en regain de première qua-
lité d'environ 10 poses, situées à
Progens, près de l'église. Empla-
cement pour loger le fourrage si
on le désire.
Les exposants :
Overney Auxence & Cie.

On cherche un
domestique
de campagne
sachant bien traire. Bons gages
pour homme sérieux et actif. S'a-
dresser **Campagne Champ-**
de Ban, Corsier s/-Vevey.

PERDU
de Bulle à Charmey, un canon
de flobert.
Prière de le rapporter contre
récompense à Publicitas, S. A.,
Bulle.

Vente
d'un matériel de tir.
La commune de **La Tour de**
Tréme expose par voie de sou-
mission un matériel de tir, com-
prenant spécialement: ligne et ap-
pareil téléphonique, cadres de ci-
bles, appareils marqueurs et di-
vers.
Pour renseignements s'adresser
à **M. Dupasquier Armand,**
Conseiller communal, dès
5 heures du soir et déposer les
soumissions chez M. le Syndic,
pour le **vendredi 6 juin pro-**
chain, à 8 heures du soir.
La Tour, le 26 mai 1919.
Le Secrétariat communal.

Artilleurs
de la Gruyère.
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
dimanche 1^{er} juin 1919, à
9 heures du matin, au Café
de la Promenade, à Bulle.
10 1/2 h. Messe à l'Eglise pa-
roissiale. Allocution du Capitaine
Aumônier L. Richo.
Au Cimetière, Service re-
ligieux pour les membres dé-
funts. Discours de M. Ernest Cas-
tella.
Tous les membres sont priés d'y
assister en tenue civile avec insi-
gnas. Le Comité.

On demande
à louer
4 ou 5 chèvres.
pour la montagne.
S'adresser au Cercle catho-
lique, Bulle.

CITROVIN
COMME
VINAIGRE
SUISSE DE CITRONNIER
Location
de pâturages.
Mercredi, 28 mai, à 2
heures du jour, dans une
salle particulière du **Café**
Gruyérien, à BULLE, il
sera exposé en location, pour
le terme de 3 années, à par-
tir du 1^{er} janvier 1920, les
premières et troisièmes
fleuries des gites dites
des Chéseaux d'en haut
et d'en bas, sises rière
Morlon, sous les conditions
qui seront lues avant la mise.
Les propriétaires.

Bulle, pharmacie d'office
ASCENSION
Pharmacie STREBEL.
La pharmacie d'office fait le
service de nuit pendant la semaine

Demandez à votre épicier
LE THÉ CEYLAN „STANDARD” Véritable mélange anglais

Santé et vigueur retrouvées et conservées par une cure du dépuratif-laxatif
Salsepareille Model

En bouteilles de 5 fr., 7,50 fr. et 12 fr. — à Bulle: Pharmacie Gavin ou Pharmacie Centrale Madlener-Gavin, rue du Mont-Blanc, 9, GENEVE.

MAGASIN DE CHAUSSURES
Vve Sottas-Thalmann
BULLE

Maison Barras, en face du Cheval-Blanc.

Toujours grand choix de chaussures en tous genres, fines et ordinaires, pour Messieurs, Dames et Enfants.

Egalement grand choix de chaussures fortes pour la campagne.

Prix sans concurrence.

Marchandises de 1^{er} choix. — Maison de confiance.

Poudre MAYOR
 le plus puissant tonique, dépuratif et antitépidémique pour le bétail, connu jusqu'à ce jour



Seuls fabricants: AIF. DELISLE & C^e, Lausanne.
 Demandez partout la Poudre Mayor ou s'adresser à la maison ci-dessus
 Exigez sur chaque paquet la signature B. MAYOR.
 Prix par paq.: fr. 3.— le paq.; 6 paq. fr. 2.90; 12 paq. fr. 2.80 franco

Teinturerie O. THIEL & C^{ie}
 Succ. de O. THIEL
 15 et 17, Faubourg du Lac, NEUCHÂTEL

NETTOYAGE CHIMIQUE ET TEINTURE
 de Costumes et Vêtements en tous genres.

NOIR POUR DEUIL Teinture garantie

Décatissage des étoffes.
 Maison de 1^{er} ordre. — Téléphone 7.51.

GOLLIEZ

COGNAC FERRUGINEUX
 Fortifiant pour combattre: Anémie, pâles couleurs, manque d'appétit etc. Fr. 4.—

SIROP DE BROU DE NOIX
 Dépuratif employé avec succès contre: Impuretés du sang, bouffons, dartres, etc. Fr. 4.—

ALCOOL DE MENTHE ET CAMOMILLES
 Infaillible contre: Indigestions, maux de tête, maux d'estomac, étourdissements, etc. appréciée des militaires et touristes. Fr. 2.50.

Toutes pharmacies et pharmacie **GOLLIEZ à MORAT**
 Exigez le nom **GOLLIEZ** et la marque „DEUX PALMIERS”

Rideaux brodés

Grands et petits rideaux en mousseline, tulle et tulle application, par paire et par pièce vitrages, brise-bleu, Plumetis, Broderies pour linge, etc. Echantillons par retour du courrier.

H. METTLER, Hérissau.
 Fabriq. spéciale de rideaux brodés.

On cherche une bonne

sachant cuisiner, pour ménage particulier. Bon gage et demi jour de congé par semaine. Inutile de se présenter sans bons certificats
 S'adresser à Publicitas S. A., Bulle, sous P. 1075 B.

Vélos.

Reçu choix de bicyclettes neuves à prix très avantageux.
 Machines d'occasion et accessoires, — réparations promptes et à prix modérés.

Se recommande
A. MONNERAT BROC

Véritable chaussure de VAULION

ainsi que courroies de sonnettes 1^{re} qualité sont expédiées par Veuve Liardet et fils, fabricants, à Vaulion (Vaud).
 Demandez catalogue gratis. Spécialité de chaussures fortes. Gros et détail.
Grande baisse des prix.

Forts plantons

de tomates et autres légumes ainsi que de fleurs, chez
Rd. Schyrr, La Tour-de-Pellz.

Apprentie

blanchisseuse-repasseuse est demandée
 pour le 15 juin, chez Mme Hänni Zaugg, maison Gippa, 2^{me} étage, Bulle.
 Spécialité de lavage soie et lainage.

Mises de fleuries.

Le soussigné exposera en mises publiques le lundi 2 juin, à 1 h. du jour, à son domicile, à Villars-d'Avry, les fleuries en foin et regain d'env. 20 poses.
 L'exposant:
Fragnière Joseph Villars-d'Avry.

On prendrait

4 vaches pie rouges en estivage sur de belles montagnes.
 S'adresser au Cercle catholique, Bulle.

MONTAGNARDS, debout

Tous les teneurs de montagne sont convoqués en

assemblée extraordinaire

sur le mercredi 28 mai, à 2 heures après midi, à l'Hôtel de Ville à BULLE.

TRACTANDA:

Prestation de beurre en 1919 et liquidation l'amende 1918.

Plusieurs armillis patriotiques

HOTEL DE L'UNION BULLE

E. L. BROCHET, tenancier

Téléphone N° 14. — Téléphone N° 14.

Cuisine très soignée.

Repas depuis fr. 3.50. — Pension depuis fr. 8.—

Dîners fins sur commande. Truites vivantes et vins 1^{er} choix

BAINS CHAUDS à Fr. 1.80.

De bons ouvriers

trouveraient emploi bien rémunéré à la **S. A. pour l'Exploitation de la Tourne** sur les marais des PONTES-DE-MARTE (Cton Neuchâtel).

Logis et pension à bon compte.

Pâturages de montagne à vendre

Les deux pâturages de montagne Wusta, bien situés dans la gorge de Plasselb, d'une contenance de 160 poses pâturages et 40 poses en partie de belle forêt, sont en vente par voie de soumission.

Sur ces deux pâturages, où peuvent être estivées en sécurité 70 génisses, se trouvent deux chalets abondamment pourvus d'eau potable.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la Caisse d'épargne et de prêts, à Guin.

Cabinet dentaire

H. DOUSSE

Chirurg.-dentiste

BULLE, Avenue de la Gare Téléphone 42
 Châtel-St-Denis, Avenue de la Gare, chaque jour

Vente de bétail et de Chédail

Mercredi 28 mai, dès 1 h. après midi, soussigné vendra aux enchères publiques, devant son domicile, aux Genièvres près Le Bry, le bétail ci-après:

- 3 jeunes vaches;
- 2 génisses, l'une de 15 mois, l'autre 7 mois, avec la marque métallique;
- 1 jeune veau.

CHÉDAIL savoir: 2 chars à faner, 1 char à ressorts, charrue brabant, 1 herse, caisse à purin, clochettes, etc. qu'un certain nombre d'articles trop longs à détailler.

L'exposant: **Félix Schmutz**

Chalet à vendre.

A vendre, dans une position très ensoleillée, aux Salettes d'Albeuve, près Montbovon, joli chalet, entièrement meublé, entouré d'arbres fruitiers d'un bon rapport.
 S'adresser au bureau de M. Gottrau, 210, rue de la Préfecture, à Fribourg.

Bibliothèque cantonale
 38^{me} Année. — N° 4



ABONNEMENTS
 Suisse . . . 1 an, Fr. 5.—
 . . . 6 mois » 2 50
 Étranger . . 1 an » 9 50
 . . . 6 mois » 5 50
 payable d'avance.
 Prix du numéro: 5 cent.
 On s'abonne dans les bureaux de poste.

Au Grand Co
 (Suite.)
 Suite des débats sur constitutionnelle. — M. F. au nom de la minorité, satisfait les motions Grand; il déclare que le rait pu attendre la réalisation des motionnaires; mais rait manqué à son passé et vendications; c'est le motif de motion; le Grand Co paiser dans les trois motions qui sera le plus profitable démocratie fribourgeoise. Tr M. Glasson ajoute que l'auront être des collaborateurs plus des contrôleurs.
 M. Blanc se déclare égaré de l'attitude de la majorité de paix et de concorde apportera au canton.
 Toujours habile à dénaturer et la portée des paroles de saires, la Liberté lui fait était bien loin de ses intentions sentiments. Mais l'indes grand organe fribourgeois laisser froid, le public états à ces travestissements d'autrui.
 M. l'avocat Dupras ex était de cœur avec ses collègues politiques relativement à déposée par eux, bien qu'il s'igné cette motion, parce au service militaire.
 M. Jungo, notaire, se fé que le vent de la démocratie sur le canton de Fribourg que l'ère qui s'ouvre sera f le canton.
 M. Paul Morard rappelle che fait à sa motion qu'elle satisfaisante; mais il relève q opposition que l'on devine motif pour être prudent et demander.
 Il souligne un des points tion, qui demande la nomination Conseil d'Etat par le peuple populaire, dit-il, loin d'affaiblité du Conseil d'Etat, ne contraire que l'affermir.
 M. Deschenaux rappelle plus fribourgeois a manifestent deux fois ses sentiments aux droits populaires, lors tions fédérales sur la représentation proportionnelle et sur